



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports scolaires et universitaires

Question au Gouvernement n° 3605

Texte de la question

SPORT À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Robert Lecou, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Robert Lecou. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ; elle concerne le sport scolaire. Avant de la formuler, je rends hommage aux enseignants et éducateurs, notamment aux bénévoles, qui forment et accompagnent nos enfants et qui les préparent à leur vie de citoyen, en en faisant parfois même des champions. Je salue plus particulièrement l'école de rugby du Pic-Saint-Loup, dans l'Hérault ("*Ah ! " sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC*"), qui a formé deux joueurs d'exception qui viennent de participer à la belle aventure du XV de France. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC.*) Qu'ils aient été ou pas sur la feuille de match, ils ont démontré les qualités que l'on aime chez les sportifs. Il s'agit de François Trinh-Duc et de Fulgence Ouedraogo (*Mêmes mouvements*), issus du sport scolaire et du sport fédéral, dont l'excellent état d'esprit hors et sur le terrain est un bel exemple pour la jeunesse, deux sportifs qui sont reconnaissants envers leur club d'origine en allant certains mercredis encourager les jeunes du Pic-Saint-Loup.

M. Jean Glavany. Et les autres ?

M. Robert Lecou. À l'occasion de la rentrée, monsieur le ministre, vous avez décidé d'étendre à 120 établissements de plus l'expérimentation " cours le matin, sport l'après-midi ".

M. Jean Glavany. Chic alors !

M. Robert Lecou. Celle-ci a suscité des réactions diverses, notamment de la part du syndicat SNEP-FSU qui, curieusement, voit dans ce projet une façon de reléguer l'après-midi l'éducation physique et sportive comme si c'était une discipline secondaire, ou encore de la part de l'Association nationale des directeurs et coordonnateurs territoriaux de l'éducation des villes et des départements de France, qui s'inquiète des rythmes proposés et argue du fait qu'une expérimentation similaire en Allemagne n'a pas été concluante.

Après une année d'expérimentation, est-il possible, monsieur le ministre, de faire un premier bilan ? Pouvez-vous aussi préciser ses objectifs quantitatifs et qualitatifs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Raymond Durand. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur Robert Lecou, le sport et l'école partagent finalement les mêmes valeurs : le dépassement de soi, le goût de l'effort, la volonté de respecter les règles.

M. Paul Giacobbi. Et vous, les respectez-vous ?

M. Luc Chatel, *ministre*. C'est en raison de ces valeurs communes qu'il y a dix-huit mois j'ai lancé un plan de développement du sport à l'école : " Éducation physique et sportive et pratiques sportives au sein des établissements scolaires ". Cela s'est traduit, vous venez de l'indiquer, par une expérimentation initiée en septembre 2010. Elle concernait au départ 120 collèges ; elle a été doublée à la dernière rentrée et touche désormais près de 250 collèges et 15 000 élèves. Il s'agit de réaménager les rythmes scolaires : cours le matin, sport l'après-midi.

Les premiers enseignements dont nous disposons sont très encourageants puisque les études menées auprès des chefs d'établissement font apparaître une meilleure relation entre les professeurs et les élèves, une

amélioration du climat et même, selon la moitié des chefs d'établissement, une amélioration des résultats scolaires, ce qui est particulièrement encourageant. Nous allons donc continuer dans cette direction. Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir accepté une mission parlementaire pour améliorer la pratique du sport dans les établissements scolaires. Je serai évidemment très attentif à vos propositions. Vous savez que je veux également développer la pratique dans les associations sportives, avec un plan de développement des ambassadeurs du sport et des élèves qui sont aujourd'hui vice-présidents de leurs associations sportives dans les lycées : un tiers d'entre elles ont aujourd'hui un vice-président lycéen. C'est la volonté du Gouvernement que de responsabiliser nos jeunes. Nous le rendons possible grâce à la majorité associative à seize ans. Vous voyez que notre développement du sport à l'école est particulièrement ambitieux. Je vous remercie par avance pour vos propositions parce qu'elles viendront conforter cette politique qui, à mon sens, est indispensable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3605

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 octobre 2011